

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

<p><b>En exercice :</b> 29</p> <p><b>Présents :</b> 24</p> <p><b>Procurations :</b> 2</p> <p><b>Votants :</b> 26</p> <p><b>Date de convocation :</b> 18/09/2024</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André-Jean BELLOIR, Maire.</p> <p><u>Membres présents</u> : M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, Mme CLEMENT-DEROYAND Katia (arrivée à 20 h25), Mme COLLIN Armelle, M. DENOT André, Mme DESGRANGES Noelle, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, M. FOURRÉ Johnny, Mme GARDIN Isabelle, M. GEORGES Arnaud, M. GROMELLON Jacques, Mme GUÉRIN Monique, Mme LEGENDRE Céline, Mme MORISSON Anita, M. MOUBECHÉ Damien (arrivé à 20h 25), M. ROBERT Daniel, M. ROBIDEL Sébastien, Mme ROGER-THÉAULT Valérie, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SCHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachelle</p> <p><u>Absents</u> : Mme BOUVIER Myléna, M. DECHANCÉ Éric, M. DELAMARCHE Vincent (pouvoir à M. le Maire), Mme DELÉPINE Véronique (pouvoir à Mme Dobetzky), M. PAYEN Jérôme.</p> <p>Secrétaire de séance : M RUAUX Christophe</p>
---	---

Les procès-verbaux des réunions des 27 mai et 1<sup>er</sup> juillet 2024, ne faisant pas l'objet d'observations, sont adoptés à l'unanimité

2024/54	COMPOSITION DES COMMISSIONS
---------	-----------------------------

Vu la démission de Mme Véronique Chauvin du conseil municipal en date du 25 juin 2024

Vu l'installation de Mme Anita Morisson dans ses fonctions de conseillère municipale, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à compter du 25 septembre 2024 la composition des commissions municipales conformément au tableau ci-après annexé.

<b>Commission aménagement du territoire, environnement, travaux communaux</b>	<b>Commission développement économique, marchés</b>	<b>Commission des Finances</b>	<b>Commission Affaires Sociales</b>	<b>Commission Education, jeunesse, sport</b>	<b>Commission évènementiel, animation, communication</b>
BELLOIR André-Jean	BELLOIR André-Jean	BELLOIR André-Jean	BELLOIR André-Jean	BELLOIR André-Jean	BELLOIR André-Jean
BICHON Vincent	BICHON Vincent	BICHON Vincent	BICHON Vincent	BICHON Vincent	BICHON Vincent
CLEMENT DEROYAND Katia	BOUVIER Myléna CLÉMENT DEROYAND Katia	BOUVIER Myléna CLÉMENT DEROYAND Katia	CLÉMENT Katia	CLÉMENT DEROYAND Katia	BOUVIER Myléna
DECHANCE Eric	DECHANCE Eric	DECHANCE Eric	COLLIN Armelle	DELEPINE Véronique	DECHANCE Eric
DELEPINE Véronique	DECHANCE Eric	DECHANCE Eric	DECHANCE Eric	DENOT André	DESGRANGES Noelle
DENOT André	DENOT André	DELEPINE Véronique	DESGRANGES Noelle	DOBETZKY Christelle	DELEPINE Véronique
DESGRANGES Noelle	DOBETZKY Christelle	DENOT André	GUERIN Monique	DUPRE Frederic	DOBETZKY Christelle
DOBETZKY Christelle	DUPRE Frederic	DOBETZKY Christelle	MORISSON Anita	FAUCONNIER Sylvie	DUPRE Frederic FAUCONNIER Sylvie
DUPRE Frederic	GUERIN Monique	DUPRE Frederic	MOUBECHÉ Damien	GARDIN Isabelle	GARDIN Isabelle
FAUCONNIER Sylvie	PAYEN Jérôme	FOURRÉ Johnny	PAYEN Jérôme	GROMELLON Jacques	MOUBECHÉ Damien
FOURRÉ Johnny	ROBERT Daniel	GEORGES Arnaud	SCHVAN Nicole	LEGENDRE Céline	PAYEN Jérôme
GEORGES Arnaud		GROMELLON Jacques		MORISSON Anita	ROBERT Daniel
MORISSON Anita		GUERIN MONIQUE		MOUBECHÉ Damien	ROGER THEAULT Valérie
MOUBECHÉ Damien		MORISSON Anita		ROBERT Daniel	ROYER Philippe
PAYEN Jérôme		MOUBECHÉ Damien		ROGER THEAULT Valérie	RUAUX Christophe
ROBERT Daniel	RUAUX Christophe	PAYEN Jérôme			
ROBIDEL Sébastien		ROBERT Daniel		ROYER Philippe	
RUAUX Christophe		ROBIDEL Sébastien		RUAUX Christophe	
TRINCOT Rachele		RUAUX Christophe			
		TRINCOT Rachele			

2024/55	ELECTION D'UN DELEGUE POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE
---------	---

Vu la démission de Mme Chauvin du conseil municipal en date du 25 juin 2024

Considérant que Mme Chauvin était l'une des trois représentant(e)s de la Commune au Syndicat départemental d'énergies de la Manche

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, élit M. Jacques Gromellon représentant de la Commune au syndicat départemental d'énergies de la Manche.

2024/56	CESSION DES PARCELLES DES LOTISSEMENTS DE PHILIPOTTE SUD ET CENTRE
---------	--

Vu l'estimation des services des Domaines

Vu le cout de revient de la réalisation des lotissements

Considérant que la Commune entend répondre aux objectifs d'intérêt général suivants

- Attirer les jeunes familles dans un objectif de mixité sociale
- Renforcer les effectifs dans les établissements scolaires situés sur la Commune
- Faciliter l'accession à la propriété des résidents dans un contexte d'augmentation du nombre des meublés touristiques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide:

- de fixer les prix de vente des parcelles des lotissements de Philipotte sud et centre de la façon suivante :

Référence cadastrale	n° de lot	superficie en m²	Prix de vente TTC
PHILIPOTTE CENTRE			
AI 164	Lot 1	391	32 393
AI 165	Lot 2	391	32 393
AI 166	Lot 3	409	33 608
AI 167	Lot 4	409	33 608
AI 168	Lot 5	391	32 393
AI 169	Lot 6	557	43 598
AI 180	Lot 7	531	41 843
AI 181	Lot 8	499	39 683
AI 182	Lot 9	567	44 273
AI 183	Lot 10	441	35 768
AI 184	Lot 11	755	56 963
AI 185	Lot 12	593	46 028
AI 186	Lot 13	617	47 648

AI 187	Lot 14	763	57 503
AI 188	Lot 15	628	48 390
AI 189	Lot 16	671	51 293
AI 190	Lot 17	451	36 443
AI 191	Lot 18	490	39 075
AI 192	Lot 19	386	32 055
AI 193	Lot 20	376	31 380

Référence cadastrale	n° de lot	superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente TTC
----------------------	-----------	------------------------------	-------------------

PHILIPOTTE SUD			
065 A 1218	lot 1	818	61 215
065 A 1219	lot2	599	46 433
66 A 1220	lot 3	546	42 855
66 A 1222	lot 4	533	41 978
67 A 1223	lot 5	569	44 408
67 A 1224	lot 6	600	46 500
68 A 1225	lot 7	606	46 905
68 A 1226	lot 8	595	46 163
69 A 1227	lot 9	566	44 205

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les actes de cession et tout document nécessaire à la conclusion des transactions
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à choisir la/les 'étude(s) notariale(s) en charge de la *rédaction des actes*
- de fixer la consignation pour dégradation de voirie à 1 000 €
- d'accorder une aide de 6000 € aux dix premiers acquéreurs d'une parcelle
  - ayant un ou des enfants en âge d'être scolarisés dans les établissements scolaires de la Commune ou scolarisable dans les 3 ans au moment de la vente et s'engager à scolariser ses enfants dans les établissements scolaires de Pontorson (public ou privé) jusqu'au niveau 3ème inclus
  - et s'engageant à habiter personnellement le logement, à titre de résidence principale

En cas de non-respect des obligations qui lui sont imposées le bénéficiaire devra rembourser l'aide perçue à la Commune

Sauf dans les cas suivants

- Scolarisation de l'enfant dans une filière n'existant pas à Pontorson
- Décès de l'enfant
- Vente de la maison et présentation d'un sous-acquéreur remplissant les critères pour bénéficiaire de l'accession aidée et s'obligeant à reprendre les engagements souscrits par l'acquéreur initial.

2024/57	AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE
---------	---

Vu la convention constitutive de groupement de commandes pour la fourniture d'achat d'électricité, à laquelle adhère la Commune, portée par le SDEM 50

Vu la délibération du comité syndical en date du 12 octobre 2023 par laquelle le SDEM instaure une participation financière à compter de l'exercice 2024

Vu l'avis favorable des commissions en date du 17 septembre 2024

Considérant que la participation est de 6 € par point de livraison et par an , que la Commune compte environ 70 points de livraison

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'avenant proposé par le SDEM 50 qui instaure une participation financière par point de livraison pour les collectivités adhérentes au groupement de commandes d'achat d'électricité.

2024/58	OUVERTURES DOMINICALES 2024 DES COMMERCES DE VENTE DE DETAIL A DOMINANTE NON ALIMENTAIRE
---------	--

Vu la loi du 6 aout 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

Vu l'article L 3132-27 du code du travail

Vu la demande de l'enseigne Action en date du 23 juillet 2024

Vu l'avis défavorable des syndicats

Considérant que le magasin action de Pontorson a ouvert en cours d'année, que le conseil municipal n'avait pas accordé d'autorisation d'ouverture dominicale pour ce type de commerces

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable à l'ouverture des commerces de vente de détail non alimentaires pour les dates suivantes 10, 17 et 24 novembre, 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024

2024/59	SUBVENTION POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CYCLISME
---------	--

Vu la demande des organisateurs des championnats de France de cyclisme 2024

Considérant que le départ de l'étape du contre la montre a eu lieu sur la Commune de Pontorson, au lieu-dit la Jacotière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accorde une subvention de 1 000 € au comité d'organisation cycliste Mont Saint-Michel – Normandie (COC MSMN)

Vu l'avis favorable des commissions en date du 17 septembre 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de modifier le budget principal de la façon suivante :

Régulariser des écritures pour travaux pour compte de tiers (travaux d'assainissement rue de la cité)

*Compte 458201 IR travaux pour compte de tiers : + 12 000 €*

*Compte 458101 ID travaux pour compte de tiers : +12 000 €*

*Compte 458202 IR travaux pour compte de tiers : + 10 000 €*

*Compte 458102 ID travaux pour compte de tiers : +10 000 €*

Intégrer le fonds d'innovation pédagogique (modification faisant suite à l'obtention d'une subvention de 20 000 € par le groupe scolaire Le chat -Pergaud)

*Compte 667 DF fournitures scolaires : + 20 000 €*

*Compte 74718 RF Autres participations Etat- service EPR: + 20 000 €*

Imputer en section de fonctionnement l'études mobilité (dépense prévue en investissement à imputer en fonctionnement)

*Compte 2031 ID Frais d'études- 8000 €*

*Compte 617 F D Frais d'études + 8000 €*

Procéder à l'Intégration frais études et d'insertion – opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement pour pouvoir intégrer l'ensemble des couts dans l'inventaire

*2031 Frais d'études RI : + 515 000 €*

*2033 Frais d'insertion RI : 5 000 €*

*2313 Immobilisations construction de bâtiment DI : + 300 000 €*

*2315 Immobilisations installations techniques DI : + 220 000 €*

2024/60	CONVENTIONS AVEC LA CAMSMN RELATIVES A L'ACCUEIL DE L'ESPACE FRANCE SERVICES DANS LES LOCAUX COMMUNAUX
---------	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer avec la CAMSMN les conventions relatives l'utilisation des locaux communaux par la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel-Normandie pour les besoins de l'espace France services.

**Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme.**

**Christophe RUAUX  
Secrétaire de séance**

**André-Jean BELLOIR  
Maire de PONTORSON**